

Règlement Intérieur pour la Selection des Futurs Doctorants du Projet NLAGA.

Le comité pédagogique du projet NLAGA instaure ce règlement intérieur obligatoire pour la selection de tout doctorant dans le cadre de ce projet financé par la Fondation SIMONS.

1 Procédure d'appel à candidature

Un appel à candidature est lancé à partir du site web <http://nlaga-simons.ucad.sn>, dans la sous-région voire même tout l'Afrique. Les sujets de thèse sont issus des tâches définies dans le projet et sont proposés par les membres du projet et leurs collaborateurs. Les dépôts de dossiers de candidature s'effectue en ligne à l'adresse web <http://nlaga-simons.ucad.sn/index.php/nlaga-phd-application>.

2 Conditions de candidature

1. Être titulaire d'un diplôme de master 2 ou de DEA de mathématiques.
2. Fournir un dossier de candidature comprenant :
 - Diplôme ou attestation du master 2 ou du DEA
 - Les relevés de note de la première année universitaire jusqu'au master 2 ou DEA.
 - Un résumé du mémoire de master 2 ou de DEA.
 - Deux lettres de recommandation
 - Une lettre de motivation adressée au responsable du projet, dans lequel on précise le sujet sur lequel on pose sa candidature.
 - Un CV complet.

N.B. Les dossiers incomplet ne seront pas considérés.

3. Chaque candidat doit soumettre sa candidature en ligne à l'adresse web <http://nlaga-simons.ucad.sn/index.php/nlaga-phd-application>.

3 Procédure de selection

Les candidatures seront soumise à une évaluation, puis classés ; une commission de sélection désignera les candidats retenus. Les décisions de la commission de selection sont finale et sans appel.

1. La commission de sélection est composée :
 - du responsable du projet,

- du secrétaire scientifique du projet,
- du responsable de la commission finance du projet,
- responsable de la commission pédagogique du projet,
- responsable de la commission matériels du projet,
- des concepteurs des sujets de thèse auxquels peuvent s'adjoindre d'autres collègues enseignants chercheurs.

2. Le classement des candidats se fera selon le barème suivant :

- évaluation du dossier du candidat (50/100),
- entretien du candidat avec la commission de selection (25/100),
- l'avis des concepteurs du sujet de thèse sur lequel le candidat a postulé (25/100)